

Contribution de la Chambre d'Agriculture de Loir et Cher

La Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher est un établissement public à vocation professionnelle, dirigée par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural. Elle représente les intérêts économiques et professionnels de l'agriculture et assure un relais primordial entre le monde agricole, l'Etat et les autres acteurs socio-économiques.

Elle prend acte de la décision du gouvernement de créer la Ligne à Grande Vitesse « Paris Orléans Clermont Ferrand Lyon ».

Cette ligne LGV reliera rapidement l'est du département de Loir-et-Cher à des points stratégiques et permettra l'interconnexion à l'ensemble des réseaux européens. C'est également l'ensemble de ce département qui profitera de ce nouveau dynamisme. Elle se doit de favoriser de nouvelles opportunités économiques, non seulement agricoles mais aussi touristiques et résidentielles, basées sur la présence d'un milieu naturel réputé et emblématique.

Gage d'une nouvelle attractivité pour le territoire solognot mais aussi pour l'ensemble du département, les élus de la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher plaident pour que la version Ouest ou Ouest-Sud soit retenue. Les autres tracés ont un intérêt limité compte tenu des liaisons indirectes supplémentaires qui ne seront pas aussi satisfaisantes pour les usagers.

Dans son action, la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher sera très vigilante à la gestion économe et anticipatoire de l'espace agricole et à la consolidation des exploitations agricoles et propriétés touchées.

Quelle que soit la variante retenue, les territoires agricoles seront touchés. Il ne s'agit pas de « sanctuariser » la Sologne mais de prévoir un développement complémentaire aux infrastructures existantes. La priorité sera de rechercher un tracé jumelé à l'autoroute A71 et la voie de chemin de fer Paris-Clermont, à l'instar de ce qui existe déjà en Rhône-Alpes par exemple. Les territoires ainsi traversés sont déjà dégradés et moins propices à la biodiversité. Un tel tracé limite ainsi l'impact sur l'environnement, les exploitations agricoles et les propriétés forestières.



Siège Social
CS 1808
11-13-15 rue Louis
Joseph Philippe
41018 BLOIS
Tél. : 02 54 55 20 00
Fax : 02 54 55 20 01
www.loir-et-cher.chambagri.fr

**Antenne
Beauce-Gâtine**
6 rue de la Bascule
41290 OUCQUES
Tél. : 02.54.23.11.20
Fax : 02.54.23.11.21

**Antenne
Perche**
38 place du Marché
41170 MONDOUBLEAU
Tél. : 02.54.73.65.66
Fax : 02.54.73.65.61

**Antenne
Légumes**
Le Riou
41250 TOUR-EN-SOLOGNE
Tél. : 02.54.46.50.02
Fax : 02.54.46.50.05

**Antenne
Viticole et
Oenologique**
4 rue Gutenberg - Z.A.
41140 NOYERS/CHER
Tél. : 02.54.75.12.56
Fax : 02.54.75.44.82

**Laboratoire
Départemental
Agronomique et
Oenologique**
Adresse du siège social
Tél. : 02.54.55.20.40
Fax : 02.54.55.20.41

Aussi, la Chambre d'Agriculture sera vigilante à la préservation des terres agricoles, garantes de notre avenir alimentaire, en veillant à :

- la concertation, le plus amont possible, avec les exploitants agricoles et forestiers
- la minimisation de l'emprise foncière sur les terres agricoles
- l'anticipation des prélèvements fonciers, sans attendre la Déclaration d'Utilité Publique, en mobilisant les modes d'aménagement existants ainsi que les organismes dédiés pour le faire
- la compensation foncière à valeur productive équivalente par des terres aujourd'hui en friche et/ou non exploitées pour maintenir la surface agricole utile
- l'indemnisation de l'intégralité des préjudices subis par les exploitants agricoles et forestiers.

Elle se positionne comme interlocutrice légitime et opérationnelle du monde agricole et forestier et demande à être associée le plus en amont possible aux réflexions sur les tracés. Elle propose son expertise pour mener à bien les concertations locales nécessaires à la construction d'une telle infrastructure.